

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 décembre 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164069004**

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Gestion Saint-Laurent Angus inc., pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1er avril 2019 des espaces situés au 1er étage, de l'immeuble sis à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, d'une superficie d'environ 3 188 m², à des fins culturelles, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Richard Deschamps
Président de séance

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164069004

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, de Gestion Saint-Laurent Angus inc., pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1er avril 2019 des espaces situés au 1er étage, de l'immeuble sis à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, d'une superficie d'environ 3 188 m², à des fins culturelles, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

À sa séance du 30 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 8 décembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de la culture ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier, plus particulièrement sur les tableaux de comparaison entre les divers sites possibles. Ils ont souligné que la grille d'analyse utilisée était un bon outil de comparaison.

Ils auraient aussi souhaité retrouver au sommaire décisionnel certains éléments comparatifs entre le prix de location prévu pour les nouveaux locaux du Centre d'histoire de Montréal et les prix en vigueur dans le marché du centre-ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service

de la culture pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164069004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.